



« LES BOUCLES DU CHÂTEAU » REGLEMENT

Organisateur

Cette épreuve est organisée par l'association « Racing Club Dormans ».

L'email du club : racingclubdormans51@gmail.com

Président du club : Monsieur Olivier Farard : ☎06 77 41 51 07

Responsable technique et Vice-Président : Monsieur Vincent Gomes : ☎06 71 77 22 78

📌 Facebook : Les Boucles Du Château

📌 Facebook : Racing Club Dormans – Les Runners.

Présentation

3^{ème} édition « les boucles du château : elle aura lieu le samedi 25 février 2023 dans l'enceinte du Parc du Château de Dormans en nocturne. Départ de la course prévu à 18H30.

Cette course nature se réalisera en 3 boucles pour atteindre 11 kms environ.

Course classante et chronométrée par puces électroniques.

Tout accompagnateur (vélo, trottinettes, rollers, chien...) est interdit sur le circuit sous peine de disqualification.

Engagement

Les boucles du Château sont ouvertes à toutes personnes hommes, femmes et jeunes licenciés ou non licenciés (cadets nés en 2006/2007, juniors nés en 2004/2005, espoirs nés en 2001/2003, séniors, masters nés depuis 2000 et avant). Licence FFA, FFCO, FFTRI, Certificat médical.

Inscriptions

Les inscriptions se feront essentiellement en ligne sur la plateforme :

<https://www.ledossard.com/inscription/lesbouclesduchateau>

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Les frais d'engagement sont de **10€ /pers** jusqu'au 25 février 2023.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un Pass' J'aime Courir délivré par la FFA.
- Une licence sportive d'une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition**.
- Les non-licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition** (photocopie acceptée) datant de moins d'un an le jour de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Toutes les licences doivent être en cours de validité à la date de la compétition.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Aucun document papier ne sera accepté sur place.

La loi française oblige l'organisateur de manifestation sportive en compétition (avec classement et/ou chrono) à vérifier des certificats médicaux ou licences sportives.

Les certificats médicaux seront traités en amont de l'événement : ils devront être téléchargés au préalable directement sur le site d'inscription en ligne www.ledossard.com (cf lien ci-dessus).

Un dossier incomplet (Remplissage Inscription + Certificat médical de moins d'un an OU Licence) annulera toute possibilité de participation à l'événement.

Nombre de participants maximum sur cette course : 500

Engagement

L'inscription à cette épreuve implique la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Respect de la nature et de l'environnement : Chaque participant s'engage à laisser la nature et l'environnement comme il les a trouvés, sans papiers, ni déchets plastiques ou autres.

Respect humain : Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours et de sécurité, et les spectateurs.

Dossards

Les dossards seront à retirer :

- Le vendredi 24 février de 15h00 à 20h00 au Château de Dormans.
- Le samedi 25 février de 10h00 à 18h00 au Château de Dormans.

Un justificatif est à présenter lors de votre retrait : (carte d'identité ou licence avec photo, ...)

Ravitaillement

Pas de ravitaillement pendant la course. Collation, fruits secs et biscuits seront disponibles au point d'arrivée.

Le concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter ses détritres en dehors des poubelles situées sur le parcours et la zone d'arrivée.

NB : Les organisateurs se réservent le droit de présenter ou de distribuer les aliments ou boissons en fonction des recommandations notamment sanitaires qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes. Une information sera alors portée à la connaissance des participants à tout moment et par tous les moyens de communication, notamment par la page Facebook « Les Boucles Du Château ».

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Sécurité / Secours

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'incident. Nous mettons bien sûr des personnes pour assurer votre sécurité.

Un médecin de course et des professionnels de Santé seront présents pour assurer les secours.

La sécurité est assurée par des signaleurs situés sur le parcours, et tous en liaison téléphonique.

Les signaleurs seront équipés de gilets jaunes et de dispositifs lumineux.

Le parcours sera balisé par des rubans de signalisation rétroréfléchissants.

Equipements

Veillez à adapter votre équipement aux conditions météorologiques du moment.

La course se déroulant en nocturne, la lampe frontale munie de piles neuves ou de sa batterie chargée sera obligatoire, tout autre équipement associé sera toléré tant qu'il respecte, à la fois le bon déroulement de la course et la visibilité des autres coureurs.

Le parcours emprunte des chemins et sentiers dans les bois et peut être particulièrement boueux et glissant en cette saison, des chaussures type Trail sont recommandées.

Résultats / Podium / Récompenses

Les Résultats et le classement seront établis à l'issue de l'épreuve.

Plusieurs tirages au sort des dossards donneront lieu à la remise de lots pour ceux encore présents après la course.

Buvette / Restauration

Si les règles sanitaires l'autorisent le jour de la course :

- Disponible sur place : boissons et restauration rapide froide et chaude.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Les participants autorisent aussi l'organisateur à faire apparaître certains éléments de leur course sur la liste des coureurs ainsi que sur celle des résultats.

Dédit ou Abandon

En cas d'annulation de l'événement, quels qu'en soient les motifs, l'organisateur s'engage à rembourser tous les participants (inscrits sur la liste définitive de départ de course) à hauteur du montant restant après charges de leur inscription en ligne.

Toute annulation, 24h00 avant le départ, toute absence non justifiée par un justificatif médical ou décès, ne donnera lieu à un quelconque remboursement.